

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Retrait de la Commune  
de THIERS du syndicat  
d'assainissement de  
l'agglomération de  
SAINT REMY SUR  
DUROLLE**

**SEANCE DU MARDI 14 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi  
7 mai 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence  
de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe  
MANKA, Eric BOUCOURT, Farida LAID, Serap ALP, Bernard DUNIAT, Yoann  
BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;  
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT ;  
Francis ROUX à Yoann BENTEJAC ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pepa CAENEN

**RETRAIT DE LA COMMUNE DE THIERS DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE SAINT REMY SUR DUROLLE**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L 5211-19 ;
- **Vu** les délibérations concordantes des conseils municipaux des Communes de SAINT REMY SUR DUROLLE en date du 22 janvier 1966, LA MONNERIE LE MONTEL en date du 27 janvier 1966 et CELLES SUR DUROLLE en date du 24 janvier 1966 par lesquelles ces assemblées ont demandé la constitution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Communes de SAINT REMY SUR DUROLLE, LA MONNERIE LE MONTEL et CELLES SUR DUROLLE ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 28 février 1966 autorisant les communes de St Rémy-sur-Durolle, Celles-sur-Durolle, La Monnerie-Le Montel et Thiers à se constituer en un Syndicat Intercommunal d'Assainissement,
- **Vu** la délibération en date du 25 mai 1979 par laquelle le Conseil Municipal de THIERS a demandé l'adhésion de la commune de THIERS,
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 08 octobre 1980 autorisant l'adhésion de la commune de THIERS au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de St Rémy-sur-Durolle, Celles-sur-Durolle, La Monnerie-Le Montel,
- **Vu** la délibération en date du 14 mai 1993 par laquelle le Conseil Municipal de PALLADUC a demandé l'adhésion de la Commune au Syndicat,
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 1993 autorisant l'adhésion de la commune de Palladuc au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de St Rémy-sur-Durolle, Celles-sur-Durolle, La Monnerie-Le Montel et Thiers,
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2010 autorisant la refonte des statuts, et notamment la nouvelle appellation du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de St Rémy-sur-Durolle,
- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2018 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE,
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-192 en date du 26 avril 2021 autorisant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de SAINT REMY SUR DUROLLE,
  
- **Considérant** que plusieurs communes adhérentes au syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE souhaitent transférer leur compétence assainissement au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Rive Droite de la Dore au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **Considérant** que la commune de THIERS adhère au syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE uniquement pour la compétence traitement des usées de la zone raccordée à la station d'épuration située au lieu-dit « Les Martinets » sur la commune de SAINT REMY SUR DUROLLE,
- **Considérant** que la commune de THIERS souhaite établir une convention de rejet et de traitement des eaux usées à la station d'épuration située au lieu-dit « Les Martinets » sur la commune de SAINT REMY SUR DUROLLE.
- **Considérant** qu'il nous apparait donc nécessaire de solliciter notre retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de SAINT REMY SUR DUROLLE au 31 décembre 2024.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** la demande de retrait de la Commune de THIERS du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Saint-Rémy-sur-Durolle en application de l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales au 31 décembre 2024 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



**Pepa CAENEN**

le Maire,



**Stéphane RODIER**